

## **Demande de subvention suite à l'acquisition** **d'un appareil électroménager écologique**

Allocation d'une subvention aux résidents de la commune qui achètent un appareil électroménager écologique et ce avec une prime unique de 75 € par appareil, par catégorie, tous les 5 ans.

La norme minimale par appareil électroménager écologique est de "A" pour un lave-linge de "B" pour un lave-vaisselle, sèche-linge, frigo et combi frigo-congélateur et de "C" pour un congélateur. Pour les fours, les anciens labels resteront en vigueur (à partir de la classe A+).

La présente demande est à introduire auprès de l'Administration communale de Weiler-la-Tour au plus tard 3 mois après l'acquisition de l'appareil en question.

NOM: \_\_\_\_\_

PRENOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

TELEPHONE: \_\_\_\_\_

TYPE D'APPAREIL ET CLASSE ENERGETIQUE: \_\_\_\_\_

NO. COMPTE BANCAIRE: IBAN LU \_\_\_\_\_

BANQUE: \_\_\_\_\_

TITULAIRE DU COMPTE: \_\_\_\_\_

**Prière de joindre une copie de la facture, la preuve de paiement et la preuve de la classe énergétique de l'appareil à la présente demande.**

DATE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE: \_\_\_\_\_

**RGPD**

Vos données seront uniquement traitées dans le cadre de votre demande de subvention. Aucune donnée ne sera transmise à une tierce personne ou société.